



Contestaion Surprime assurance pret immobilier

Par **27nicolas**, le **30/12/2012** à **12:42**

Madame, Monsieur, rnrnBonjour, j'aurai besoin de conseils concernant une surprime d'assurance totalement injustifiée.rnrnEn 2007, je souscris une assurance sur prêt immobilier chez April avec mon épouse.rnrnMon dossier est accepté avec surprime (majoration de 100 %).rnrnLes motifs sont les suivants :rnrn- élévations du taux de cholestérolrnrn- traitement par ataraxrnrnOr je n'ai jamais eu aucun traitement pour le cholestérol, j'ai corrigé en faisant un peu plus attention à mon alimentation.rnrnLe traitement par atarax s'est fait sur une période de quelques jours seulement, une seule fois.rnrnJ'ai contesté cette surprime mais l'assureur a maintenu sa position.rnrnJ'ai changé d'assureur en décembre 2012.rnrnDans la mesure où cette surprime n'a pas servi à couvrir la réalisation des risques (elle s'élève tout de même à environ 2200 euros sur une période de 5 ans)rnrnEst-ce que je peux réclamer le montant de cette surprime ?rnrnY a-t-il un recours en justice ?rnrnVous remerciant de votre réponse.

Par **alterego**, le **30/12/2012** à **13:13**

Bonjour,rnrnVous avez accepté cette surprime.rnAcceptée ou non, il n'y a pas motif à ce qu'elle vous soit remboursée même en l'absence de survenance de l'évènement. Ou alors vous n'avez pas compris le fonctionnement des assurances.rnrnL'Atarax est un anxiolytique préconisé dans les manifestations mineures d'anxiété, en prémédication avant anesthésie générale, dans l'urticaire ainsi que dans le traitement de certaines insomnies.rnrnLes assureurs devraient en prendre pour calmer les démangeaisons chroniques qu'ils ont à supprimer (quand je vois les fautes qu'il y a dans les forums, dans un moment créatif je m'autorise) la prime.rnrnQu'aviez-vous besoin de déclarer une prise exceptionnelle de

quelques jours de ce médicament ? Idem pour un cholestérol passager.rnrnVous avez ouvert la porte à l'assureur (celui-la ou un autre) il s'y est engouffré.rnrnProbablement n'avez-vous pas complété le questionnaire médical avec votre médecin.rnrnCordialement

Par **chaber**, le **23/05/2013 à 10:53**

bonjourrnrn[citation]Qu'aviez-vous besoin de déclarer une prise exceptionnelle de quelques jours de ce médicament ? Idem pour un cholestérol passager. [/citation]Avant de donner un conseil de non-déclaration, il faudrait connaître la façon dont était rédigée le questionnaire médical?rnrnUne fausse déclaration peut entraîner une exclusion de garantierrnrnUne omission est susceptible de règle proportionnellern[citation]Dans la mesure où cette surprime n'a pas servi à couvrir la réalisation des risques (elle s'élève tout de même à environ 2200 euros sur une période de 5 ans)rnrnEst-ce que je peux réclamer le montant de cette surprime ?[/citation]les assurances liées à un prêt sont des assurances décès appelées "temporaires" et sont à fonds perdus

Par **alterego**, le **23/05/2013 à 12:07**

Bonjour,rnrnTout à fait d'accord avec vous quant à la rédaction du questionnaire et aux obligations de l'assuré.rnrnQuant à l'Atarax, il est régulièrement donné, en services hospitaliers, aux patients qui présentent de légers troubles du sommeil et auxquels le médecin a omis ou n'a pas jugé bon prescrire un somnifère.rnrnEn l'espèce, il semble qu'il s'agissait d'une prise exceptionnelle.rnrnCordialement